

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : M. Bernard GOLFIER, Mmes Florence PAYS et Muriel DELAGE

Absent : M. Florian PARRA

Pouvoir : M. Bernard GOLFIER à Mme Stéphanie BURIAS

Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale et une personne présente dans le public.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Association	17/05/2023	Arrêté n° 55/2023 portant règlementation de la circulation lors du passage du Char de l'USL le 20 mai 2023.
Ecole	17/05/2023	Signature du devis de contrat de prestation pour la vérification périodique des aires de jeux de l'école, pour un montant de 450 €.
Maison des associations	17/05/2023	Signature du devis de la société DEKRA concernant le diagnostic amiante de l'ancienne caserne des pompiers pour un montant de 1 368 €.
Maison des associations	17/05/2023	Signature du devis de la société ARMASOL FIMUREX concernant l'étude géotechnique de sol pour un montant de 1 380 €.
Garderie	17/05/2023	Arrêté n° 56/2023 portant suppression de la régie de recettes de la garderie périscolaire à compter du 31 août 2023.
CCAS	25/04/2023	Arrêté n° 57/2023 portant composition du Conseil d'Administration du CCAS de Limons.

Ecole	24/05/2023	Arrêté n° 42/2023 portant autorisation de débit de boissons à l'école de Limons à l'occasion de la fête de l'école qui se déroulera le 23 juin 2023.
Devis	25/05/2023	Signature d'un devis de SIGNAUX GIROD de 367,70 € pour l'achat d'un appareil à cercler et de feuillard inox.
Circulation	31/05/2023	Arrêté n° 59/2023 portant restriction de la circulation Rue des Vignères du 02 au 05 juin 2023.
Devis	01/06/2023	Signature du devis de Patrick FUMOUX pour le remplacement des vases d'expansion sur les 2 ballons d'eau chaude des logements rue des Rameaux, pour un montant de 666,71 €.
Travaux	06/06/2023	Arrêté n° 60/2023 portant restriction de la circulation La Goutelle route des Moussouves pour des travaux de raccordement aux réseaux.
Circulation	09/05/2023	Arrêté n° 61/2023 portant restriction de la circulation Rue des Vignères du 12 au 13 juin 2023.
Transports scolaires	08/06/2023	Demande à la Région AURA de création d'un point d'arrêt aux Moussouves pour le collège et l'école de Luzillat.
Travaux	12/06/2023	Arrêté n° 62/2023 portant permission de voirie à la SEMERAP pour le changement d'un poteau incendie au Port de Ris.
Travaux	12/06/2023	Arrêté n° 63/2023 portant permission de voirie à la SEMERAP pour le changement d'un poteau incendie au Beaudinet.
Travaux	12/05/2023	Arrêté n° 65/2023 portant restriction de la circulation au Port de Ris pour le changement d'un poteau incendie.
Devis	15/06/2023	Signature du devis de Dron'air d'un montant de 85 € pour des prises de vues aériennes de la Commune.
Association	23/06/2023	Arrêté n° 66/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association La Parenthèse à l'occasion d'une soirée théâtre le 1er juillet 2023.
Plaintes	23/06/2023	Dépôt de plainte pour vol au stade le 14 juin 2023.
Circulation	30/06/2023	Arrêté n° 67/2023 portant restriction de la circulation chemin de Larmonière à compter du 03 juillet 2023 pour la réfection du chemin.

II-1°) Alimentation électrique 11 rue des Pertoux - participation pour extension du réseau :

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'installation d'une nouvelle habitation au n°11 Rue des Pertoux, il convient de procéder à une extension du réseau électrique.

Le Territoire d'Energie 63 a fait parvenir un devis de 5 900 € HT et demande une participation de 1 103,50 € à la commune pour une extension de 35,50 mètres.

Cette participation sera prise sur le budget investissement de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette participation.

II-2°) Délibération signature avenant pour la Convention Territoriale Globale (CTG) période 2021-2024 :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Plaine Limagne et ses 25 communes ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF en 2021. Aujourd'hui, et afin de tenir compte des évolutions du territoire, il est nécessaire de signer un avenant à cette convention.

Aucune indication sur le contenu de l'avenant n'a été donnée pour le moment.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires.

II-3°) Désignation d'un référent agricole pour le projet d'animation foncière agricole du Département :

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a adopté en décembre 2023 de nouvelles orientations et mesures en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture.

Des actions sont mises en place.

Un référent agricole pour chaque commune doit être désigné, il aura pour rôle de :

- contribuer à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole de la Commune
- participer à des groupes de travail pour réfléchir, avec les référents des communes voisines, aux enjeux agricoles et fonciers du territoire et proposer des pistes d'actions à mettre en œuvre,
- relayer les informations concernant la nouvelle politique de soutien aux exploitants mise en place et les outils afférents.

Monsieur le Maire propose ce rôle aux 2 agriculteurs de l'assemblée.

M. Anthony FAVIER propose de nommer 2 personnes si cela est possible.

M. le Maire lui indique que c'est une possibilité.

M. Sébastien MONTALBAN indique qu'il veut bien être référent avec M. Anthony FAVIER.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, nomment Messieurs Anthony FAVIER et Sébastien MONTALBAN.

II-4°) PLUi :

Monsieur le Maire fait passer la dernière ébauche du plan de zonage du PLUi.

Une partie de la zone prévue pour le projet de lotissement se situe en zone humide et sera donc refusée.

Concernant les autres zones pas de changement.

Monsieur le Maire explique que le projet de parc photovoltaïque sera inscrit dans le PLUi.

Il rappelle que le Cabinet VERDI a été défait de sa mission et qu'un nouveau cabinet a été mandaté.

Concernant la zone demandée par un artisan, Monsieur le Maire explique qu'elle a été refusée.

M. Sébastien MONTALBAN demande pourquoi ?

M. le Maire lui répond que ce refus a sûrement un lien avec le passage de la voie verte.

II-5°) Mise en place de numéros de rue à La Goutelle :

Monsieur le Maire explique que suite à la construction de 3 nouvelles maisons à La Goutelle, il convient d'attribuer des numéros de rue à savoir :

- 1 La Goutelle
- 3 La Goutelle
- 5 La Goutelle

Il indique que des plaques de numéros de rue sont données à chaque nouvelle construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette mise en place.

II-6°) Tour de France :

Monsieur le Maire rappelle que le tour de France féminin traversera la Commune le dimanche 23 juillet 2023. La caravane fera un arrêt de 15 minutes dans la Commune.

Il explique que lors du tour de France masculin la caravane ne fait pas d'arrêt et distribue partout alors que pour le tour féminin la caravane ne distribue que sur des points fixes, à l'arrêt.

La caravane passe vers 11h00 et les coureuses vers 13h15.

Monsieur le Maire a eu une réunion avec le Département.

Des informations seront distribuées dans les boîtes aux lettres de la Commune.

Une demande de prêt de 50 barrières a été faite à la Commune de Puy-Guillaume.

Des bottes de foin peuvent être installées s'il manque des barrières.

Monsieur Anthony FAVIER qu'il peut également prêter des petites barrières si besoin.

Monsieur le Maire se demande s'il faut installer des bénévoles aux intersections.

La gendarmerie effectuera 3 passages dans la journée.

2 agents municipaux seront présents pour cette journée.

Le département pense que cette journée peut attirer 1000 personnes, Monsieur le Maire table plutôt sur 500 personnes.

Un message sera envoyé aux Présidents des Associations pour le prêt de matériel entre autres (friteuse).

Monsieur Anthony FAVIER propose de demander à Luzillat qui possède 4 friteuses.

Des tables style « guinguette » seront installées sur la place de la mairie.

Mercredi 05 juillet, Messieurs Sébastien MONTALBAN, Anthony FAVIER, Vincent SERGERE et Monsieur le Maire vont installer à l'entrée de la Commune un vélo avec des bottes de foin.

L'agent communal fabrique des maillots en bois qui seront installés sur le rond-point.

Madame Martine TIXIER va prêter les vélos qui servent de décoration pour le Tour de France masculin.

II-7°) Maison des Associations :

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement de la maison des associations il est nécessaire de réaliser un prêt bancaire.

Plusieurs établissements ont été consultés.

La Banque Populaire ne donne pas suite.

La Caisse d'Epargne est moins avantageuse que le Crédit Agricole.

L'offre du Crédit Agricole est la suivante :

- Montant emprunté de 230 000 € avec un taux fixe de 4.26 % et des remboursements annuels avec capital constant sur 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a plus de prêt en cours concernant le budget Commune.

Monsieur le Maire explique que le diagnostic amiante a été réalisé. De l'amiante est présente dans l'ancienne caserne. Un désamiantage est donc nécessaire.

Un appel d'offre va être lancé pour choisir une entreprise pour ce désamiantage.

Le coût du désamiantage est intégré dans le prêt bancaire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'offre du Crédit Agricole et autorise le lancement de l'appel d'offre pour le désamiantage.

Monsieur le Maire explique que la Commune de Saint-Laure a choisi le même architecte pour un projet de construction et que le choix des mêmes entreprises serait intéressant.

II-8°) Diagnostic de Performance Energétique :

Monsieur le Maire indique qu'une des locataires des logements communaux a demandé un Diagnostic de Performance Energétique pour son logement. En effet suite à l'augmentation du loyer elle est en droit de réclamer ce diagnostic. Lors de son entrée dans le logement il n'était pas obligatoire. Elle doit faire parvenir un courrier de demande.

M. Loïc MORTHON précise que ce diagnostic a une durée de 10 ans.

M. le Maire explique que suivant le résultat des travaux seront peut-être nécessaires.

III-1°) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 :

Monsieur le Maire explique que le passage à la nomenclature M57 est obligatoire au 1^{er} janvier 2024 et qu'il est nécessaire de délibérer.

Il est également proposé d'expérimenter le Compte Financier Unique qui se substituera au compte de gestion et au compte administratif.

Mme Laurence SOULERAS demande si des formations sont organisées pour les agents administratifs.

M. le Maire indique que des formations par le CNFPT sont prévues.

Il précise que ce changement de nomenclature modifiera l'appellation de certain compte.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

III-2°) Décision Modificative n°1 du budget Assainissement 2023 - Virement de crédits :

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur d'imputation en 2022, (paiement d'un emprunt EPF-Smaf sur le budget Commune au lieu du budget Assainissement), il convient de régulariser en 2023. La somme n'étant pas prévue, une décision modificative est nécessaire avec un virement de crédit de 697,31 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la décision modificative désignée ci-dessus.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

La commission ne s'est pas réunie. Elle se réunira à la rentrée.

Commission Scolaire et Culturelle :

Des modifications ont lieu pour certains agents scolaires.

Monsieur le Maire explique qu'une demande du personnel de la cantine a été faite pour la nouvelle année scolaire concernant l'augmentation du nombre d'enfant. En effet il y aura plus d'enfants scolarisés donc plus d'enfants inscrits à la cantine.

Une solution est envisagée avec la mise en place de 2 services sans modifier les horaires de pause. Cela entraînera une modification des horaires de certains agents scolaires sans ajout d'heure supplémentaire.

Concernant les travaux, le parquet de la salle informatique sera refait pendant les vacances. Pour ce qui est de la salle des maîtres elle est très encombrée.

Mme Astrid ZANUTTO et M. Loïc MORTHON proposent que les élus vides les meubles.

M. le Maire propose de voir avec les maîtresses avant.

Mme Astrid ZANUTTO demande qui s'occupe du choix et de l'achat du parquet.

M. le Maire lui explique que l'agent communal s'en charge.

Mme Astrid ZANUTTO précise que le lino est très abimé.

M. Anthony FAVIER indique qu'il faut prévoir de mettre de la mousse sous-parquet.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation des chemins sont terminés, ils englobaient la Place du Port de Ris, le chemin de Larmonière, le chemin du cimetière et le chemin des Moussouves.

M. Sébastien MONTALBAN fait remonter un problème sur les accotements de ces chemins. En effet l'accès aux parcelles est compliqué et des ouvertures sont nécessaires pour l'écoulement de l'eau.

M. Anthony FAVIER demande le passage du godet du tracteur sur le chemin des Moussouves, il craint avec la pluie que cela recrée le chemin et il indique qu'il manque un peu de matière par endroit.

M. Sébastien MONTALBAN explique que les écoulements devront être faits après les récoltes.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise PARRA sera relancée pour que les travaux de voirie soient réalisés avant le passage du Tour de France.

M. Anthony FAVIER demande si c'est les employés qui ont rebouchés des trous sur la voirie.

M. le Maire lui répond qu'une campagne a été faite par les agents.

M. Anthony FAVIER explique qu'à la Goutelle la tranchée qui a été faite pour les nouvelles habitations s'affaisse.

M. le Maire propose de demander à M. Florian PARRA d'aller voir sur place ce qui peut être fait.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON fait un point sur le pot des nouveaux habitants. Une quarantaine de personnes était présente. Un cadeau de bienvenue a été distribué, il comportait un jeton de caddie, une bouteille en verre, un sac en tissu, le tout avec le logo de la commune ainsi qu'un livret regroupant les différents services de la Commune.

Il indique que le Food Truck « TATIE BURGER » sera présent sur la place de la Bascule le dernier mercredi de chaque mois. Lors de sa 1^{ère} venue tout a été vendu. La qualité et la quantité sont bonnes.

Le camion mexicain de RIS a également été contacté, la réponse est en attente. Il souhaiterait s'installer sur le parking Jules BARRAUD mais il n'y a pas de prise électrique. Il viendrait également une fois par mois.

Sur la Place de la Bascule 1 seule prise extérieure existe, l'installation d'une 2^{ème} est en étude avec un renforcement de la ligne.

Un boulanger serait intéressé pour s'installer sur la Commune, il a demandé un rendez-vous pour expliquer son projet.

La possibilité de l'installation dans la grange de la rue de la Jonchère n'est pas envisageable dans l'immédiat, des études et des chiffrages doivent être faits.

Mme Astrid ZANUTTO demande ce que les propriétaires de l'ancien camion à pizza comptent faire de leur terrain ?

M. le Maire indique qu'il n'a pas de nouvelle.

Un rendez-vous téléphonique doit avoir lieu samedi avec la propriétaire du bar pour présenter son projet.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Une réunion doit avoir lieu le 04 juillet à 18h30 pour la préparation de la fête du saumon.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA fait part du bénéfice de la fête du pain qui s'élève à 1183.62 €.

Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

La commission ne s'est pas réunie.

Commissions CCPL :

Pas de commission.

IV -2°) Communications du Maire :

Projet photovoltaïque : Le projet d'installation du parc est encore assez flou. Une réunion en visioconférence s'est tenue mais il manque encore des informations. Aucune décision n'est prise. Monsieur Claude RAYNAUD se questionne sur les ovins qui doivent être installés sur la parcelle. Le projet se situe en partie en zone humide. La Chambre d'Agriculture n'est pas très favorable au projet, les services de la DDT sont eux plutôt favorables. Si le projet est refusé, le propriétaire et les agriculteurs concernés utiliseront quand même la propriété pour l'élevage

Clôture du stade : Comme vu avec les responsables du district, il n'y a pas besoin de clôture de tous les côtés, des haies déjà présentes suffiront. Des devis vont être demandés notamment à l'entreprise MILLEVILLE. Il est aussi possible de le faire en interne si le coût est trop élevé. Il s'agira d'une clôture souple sans muret afin de laisser l'écoulement de l'eau possible en cas d'inondation.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si cette clôture sera intégrée dans l'assurance.
M. Sébastien MONTALBAN demande si l'assurance fonctionne en zone inondable.
Mme Laurence SOULERAS demande si les agents ne peuvent pas mettre une haie plutôt qu'une clôture ?
M. Anthony FAVIER indique qu'il peut fournir des plants de laurier.
M. Florian DE OLIVEIRA rappelle qu'il faut bien prévoir l'accès portail.

Vérification aire de jeux de l'école : Déjà abordée en début de réunion.

Mutuelle communale : Suite à l'indisponibilité de la personne chargée de la présentation, la réunion publique est repoussée au 27 septembre 2023.

Recours élections sénatoriales : Suite à une erreur lors du remplissage du procès-verbal des élections du 09 juin 2023, un recours en contentieux a été lancé par les services préfectoraux, il s'agit de remettre dans l'ordre les suppléants, à savoir du plus âgé au plus jeune contrairement à ce qui été rempli.

PLUi :

Mme Stéphanie BURIAS demande si les zones refusées peuvent être placées ailleurs ?
M. Le Maire répond que cela est possible mais qu'il faut trouver où les mettre.
Mme Laurence SOULERAS propose de redemander aux personnes qui avaient formulé une demande.
M. Anthony FAVIER se demande si les 2 terrains Rue des Rameaux et des Pertoux seront vendus avant la fin du PLUi.
Une éventuelle taxe sur les maisons vides sera étudiée.

III -3°) Questions diverses :

- Monsieur Loïc MORTHON indique que l'éclairage du placard de la mairie et du local de stockage de la salle des fêtes ne fonctionne plus, les ampoules devront être changées.
- Monsieur Anthony FAVIER explique que l'éclairage des WC du stade reste allumé. En effet il s'allume dès que la porte s'ouvre et si elle n'est pas refermée, il reste allumé. Il faudrait installer un groom sur la porte.
- Monsieur Loïc MORTHON rappelle la demande faite pour les poubelles du stade
- Question du public :
 - Concernant l'adressage pour les nouveaux habitants, qui s'en occupe ? Monsieur le Maire répond que c'est à l'administré de faire le nécessaire auprès des organismes mais que la Commune répertorie automatiquement les nouvelles habitations sur le site dédié à cet effet.

- Concernant la fibre, à quelle date le hameau de la Goutelle sera éligible. Monsieur le Maire indique que c'est la compétence de la Région mais que les services du Département seront contactés pour obtenir plus d'information.
 - Concernant l'arbre qui jouxte sa propriété, qui est en charge de l'élagage ? Monsieur le Maire répond qu'une vérification sera faite pour s'assurer qu'il est bien sur le Domaine Public et si c'est bien le cas, la Commune se chargera de l'élagage.
- Monsieur Sébastien MONTALBAN demande de voir avec les propriétaires des arbres et des haies de la rue des fagots, un élagage est nécessaire.

La séance est levée à 22h11.

Astrid ZANUTTO



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons